

Conseils pour éviter les pièges

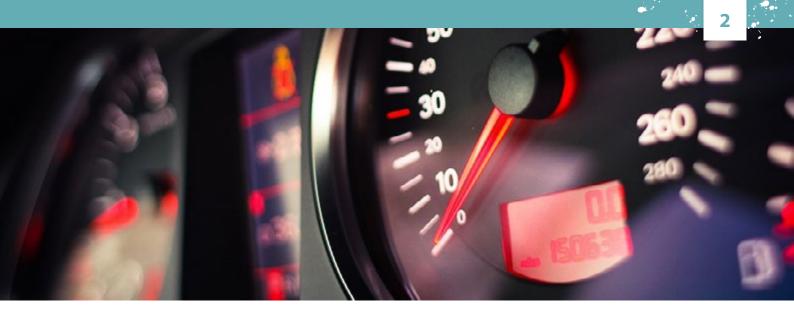
123 X 789



Centre Européen de la Consommation Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz e.V. En coopération avec







Conseils pour éviter les pièges

Il est quasiment impossible de vérifier/prouver techniquement une manipulation de compteur kilométrique, même en ayant recours à un expert automobile ou à un garagiste. C'est pourquoi il est recommandé de procéder à un maximum de vérifications et de recoupement d'informations en amont, avant de signer le contrat d'achat.



Restez vigilant!

Méfiez-vous des annonces trop alléchantes.

Prix et kilométrage anormalement bas, durée de possession du véhicule par le vendeur, manque de précision : posez-vous (et posez au vendeur) les bonnes questions avant de signer.



Optez pour des véhicules potentiellement peu risqués

Un véhicule première main avec un carnet d'entretien à jour présente intrinsèquement moins de risques. En cas de fraude, vous saurez en tout cas vers qui vous retourner.



Demandez un maximum de justificatifs au vendeur

- ☐ Carnet d'entretien
- ☐ Rapports de contrôle technique
- ☐ Factures d'entretien et de réparation
- ☐ Étiquette ou autocollant de vidange dans le bloc moteur



Exemple 1

Si l'étiquette dans le bloc moteur prévoit la prochaine vidange à 180.000 km mais que le kilométrage affiché est de 100.000 km, le doute est permis. En effet, une vidange se fait généralement tous les 30 à 40 000 km.

Exemple 2

Comparez le kilométrage annoncé par votre vendeur avec les données kilométriques figurant sur les factures de réparation, les rapports

Objectif

Comparez le kilométrage mentionné sur ces différents supports pour évaluer la cohérence du kilométrage annoncé par votre vendeur.







Vérifiez bien les clauses de votre contrat

Évitez les clauses contractuelles par lesquelles le vendeur se déresponsabilise par rapport au kilométrage. Les clauses du type *Kilometerstand laut Tacho* (kilométrage tel qu'affiché) ou *Kilometerstand abgelesen* (kilométrage lu) compliqueront votre recours le cas échéant. Privilégiez des mentions par lesquelles le vendeur s'engage sur un kilométrage exact telles que *tatsächliche Laufleistung* (kilométrage réel).



Soyez attentif à l'état général du véhicule (intérieur et extérieur)

Un volant, une pédale de frein ou des sièges usés peuvent être les signes d'un kilométrage plus élevé que celui indiqué dans l'annonce. En cas de doute, demandez l'avis d'un professionnel de l'automobile.



Convenez d'une inspection mécanique indépendante avant l'achat

Appelée *Gebrauchtwagenprüfung*, cette formule coûte entre 60 et 130 € et est proposée par les centres de contrôle technique allemands (TÜV, DEKRA ...). L'inspection réalisée va plus loin qu'un simple contrôle technique, ce qui permet d'avoir des précisions sur l'état général du véhicule ... mais sans garantie absolue sur le kilométrage.



N'hésitez pas à contacter le dernier propriétaire du véhicule

En Allemagne, le deuxième volet du certificat d'immatriculation (Fahrzeugbrief / Zulassungsbescheinigung Teil II) contient les informations suivantes : le nombre de propriétaires successifs du véhicule et les coordonnées complètes du dernier propriétaire. Demandez au dernier propriétaire s'il est possible qu'il vous remette certains des justificatifs listés ci-dessus (voir page 3), et qui vous permettront de retracer l'historique du kilométrage du véhicule. Ou en tout cas de vous confirmer le kilométrage du véhicule lorsqu'il l'a vendu.







Demandez un extrait du *Fahrzeugregister du Kraftfahrt-Bundesamt*

Si votre véhicule a plus de 3 ans, et en cas de doute, demandez à votre vendeur de vous remettre un extrait du *Fahrzeugregister du Kraftfahrt-Bundesamt*. Ce document reproduit les données kilométriques enregistrées lors des contrôles techniques périodiques effectués sur le véhicule en Allemagne.

Si votre vendeur refuse, il est conseillé de ne pas acheter.



Faites un diagnostic électronique du véhicule

Presque tous les garages sont équipés pour un tel diagnostic, qui consiste à accéder à la mémoire des différents ordinateurs de bord et de détecter si un élément est défectueux ou sur le point de le devenir. Le kilométrage est mémorisé dans les boîtiers (calculateurs) du véhicule, ce qui permettra d'identifier d'éventuelles incohérences.

Mais attention : Un diagnostic électronique qui ne montre aucun signe apparent de fraude n'est pas une sécurité absolue ! Certains escrocs sont très doués et savent manipuler un compteur kilométrique sans laisser de traces.



Centre Européen de la Consommation

Bahnhofsplatz 377694 KehlAllemagne

6 0049 (0) 7851 991 48 0

0 820 200 999 Service 0,12 €/min

Nos bureaux sont ouverts au public du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.



Mentions légales | Editeur: Centre Européen de la Consommation / Bahnhofsplatz 3 | 77694 Kehl / Allemagne - Tel.: +49(0) 7851/991480 - Fax: +49(0) 7851/991481 - E-Mail: info@cec-zev.eu - Web: www.cec-zev.eu - Mise à jour: septembre 2019 | Crédit photos: page 2 © www.pixabay.com / page 3, 4 © www.unsplash.com / page 5 © www.pexels.com / Seite 6 © Kraftfahrt-Bundesamt | Cette brochure ne prétend pas être exhaustive mais vise à donner un aperçu des questions et des problèmes posés dans la thématique traitée. Bien que vérifiées, nous ne pouvons garantir l'exactitude des informations contenues dans cette brochure.

© Centre Européen de la Consommation | Registre des associations du Tribunal d'instance de Fribourg-en-Brisgau, numéro VR 370391; Directrice Générale : Martine Mérigeau

Partenaires financiers du Centre Européen de la Consommation : Ministerium für Ländlichen Raum und Verbraucherschutz Baden-Württemberg, Région Grand Est, Eurométropole de Strasbourg, Ortenaukreis, Städte Achern, Kehl, Lahr, Oberkirch und Offenburg.